

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/06/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250603-141839-DE-1-1

**Séance du mardi 3 juin 2025
D-2025/143**

Date de mise en ligne : 05/06/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 3 juin 2025, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 13H41 à 14H48

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H52 à 16H02

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Madame Marie Claude NOEL absente de 10H30 à 11H35, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 13H00, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16H44, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15H00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 16H05, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 16H45, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H35, Madame Sylvie SCHMITT présente jusqu'à 17H45, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17H55, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18H00

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

Projet d'étude, d'inventaire de la faune par la pose de pièges photographiques au sein du cimetière La Chartreuse de Bordeaux. Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et l'association Cistude Nature

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1995 et agréée au titre de la protection de la nature, l'association Cistude Nature est très régulièrement amenée à réaliser des inventaires ou des suivis d'espèces sur la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses activités d'étude et de protection du patrimoine naturel pour :

- Améliorer les connaissances concernant la répartition des espèces faunistiques et floristiques ;
- Etudier l'évolution des populations de certaines espèces à enjeux dans le temps ;
- Proposer des mesures de gestion pour des espaces naturels, semi naturels ou artificiels.

Dans ce contexte, de nombreuses études sont menées afin de maintenir ou d'améliorer la biodiversité notamment sur le département de la Gironde.

Ainsi, même s'il reste encore incomplet, l'état des connaissances sur les milieux naturels et semi naturels reste souvent plus avancé que celui des secteurs plus anthropisés et urbanisés des villes, moins pris en considération puisqu'a priori moins favorables à l'accueil de la biodiversité.

L'artificialisation des sols, le réseau routier, la densité urbaine sont autant de facteurs responsables de la diminution de la surface et de la diversité d'habitats favorables à la biodiversité, entraînant progressivement l'exode des espèces les plus exigeantes écologiquement vers les secteurs périphériques moins impactés. Les villes sont en ce sens peu propices à l'accueil des espèces de mammifères, même si les parcs et jardins publics peuvent permettre le maintien voire l'adaptation de certaines espèces.

A titre indicatif, l'association Cistude Nature mène régulièrement des études ou des suivis sur la ville de Bordeaux et sa métropole. Elle a notamment été sollicitée pour des problématiques en lien avec la population de lapins présente au Parc bordelais et réalisé une partie des inventaires (amphibiens et reptiles) dans le cadre des suivis Biodiver'Cité menés par Bordeaux Métropole.

L'association Cistude Nature s'intéresse donc aujourd'hui au cimetière de la Chartreuse qui s'avère être un espace susceptible d'accueillir des espèces mammifères. Fermé la nuit, il pourrait jouer un rôle non négligeable pour le maintien ou la colonisation de certaines espèces animales en ville en leur offrant une précieuse zone de quiétude.

En conséquence, dans l'objectif de connaître les espèces le fréquentant, l'association Cistude Nature nous sollicite pour la pose de deux dispositifs photographiques au sein du cimetière de la Chartreuse de Bordeaux. Afin de ne pas troubler la quiétude, la décence et le respect s'imposant au lieu, ces appareils seront exclusivement programmés durant les heures de fermeture du cimetière, qui correspondent globalement aux heures d'activité de la faune. La mise en place des dispositifs photographiques est peu chronophage et la fréquence de contrôle des appareils (changement des batteries et des cartes mémoire) sera mensuelle.

Cette veille écologique sera réalisée à titre gracieux.

Ce partenariat est conclu pour une durée de trois mois, à compter de la signature des parties. Il pourra être prorogé d'un commun accord entre les deux parties.

Ainsi, même si ce dispositif photographique ne garantit pas un résultat significatif sur l'apport d'informations nouvelles concernant l'utilisation de cet espace par la faune, il est important pour la Ville de soutenir cette démarche scientifique. À l'issue de ces travaux, une synthèse et un bilan des actions réalisées seront restitués à la Ville de Bordeaux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver cette convention de partenariat.
- Autoriser M. le Maire à signer cette convention

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Madame Tiphaine ARDOUIN

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Convention de partenariat

Entre :

La Ville de Bordeaux, représentée son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° _ en date du _ reçue en Préfecture de la Gironde le _.

Et

L'association Cistude Nature, association loi 1901, agréée au titre de la protection de la nature, dont le siège social est situé au Chemin du Moulinat, 33185 Le Haillan, représentée par son président Monsieur Laurent Soulier, dûment habilité aux fins des présentes,

Il a été convenu ce qui suit :

L'Association Cistude Nature œuvre à la protection de la nature à travers les programmes de conservation d'espèces qu'elle met en place, la synthèse des connaissances de répartition des espèces dans des atlas, ou la gestion écologique d'espaces naturels. L'association a également une mission de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Dans le cadre de ses recherches, l'association Cistude Nature souhaite mener des travaux dans le cimetière la Chartreuse de Bordeaux, 180 rue George Bonnac, lui permettant de compléter son inventaire de la faune.

I. Objet de la convention

La convention a pour objet de définir la nature et l'étendue des droits et obligations de la Ville de Bordeaux et de l'association Cistude Nature dans le cadre d'un projet d'étude, d'inventaire de la faune par la pose de pièges photographiques au sein du cimetière de la Chartreuse de Bordeaux. L'occupation du domaine public dans le cadre de la présente convention est accordée à titre précaire, révocable et strictement limitée à l'objet défini ci-dessus.

Cette autorisation d'occupation est consentie à titre gratuit.

II. Engagements des parties

L'association Cistude Nature s'engage à poser 2 pièges photographiques qui fonctionneront seulement la nuit, durant les horaires de fermeture du site. L'association Cistude Nature s'engage au respect du bon ordre, de la quiétude et de la décence que commande ce lieu (article 9.2 du règlement intérieur des cimetières). En cas d'action contrevenante, il serait immédiatement mis fin à ces travaux. La responsabilité de l'association Cistude Nature serait retenue en cas de dommage causé aux sépultures.

L'association Cistude Nature certifie être titulaire d'une assurance couvrant les risques liés à ses activités sur le domaine public.

La Ville de Bordeaux s'engage à veiller aux bonnes conditions nécessaires à la réalisation de cette étude (accès du site). La Ville de Bordeaux décline toute responsabilité en cas d'atteinte au matériel déposé sur le site.

III. Durée de l'engagement

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) mois, à compter de sa signature par les parties.

A l'issue de cette période, une synthèse des travaux réalisés et un bilan des résultats obtenus seront remis par l'association Cistude Nature à la Ville de Bordeaux.

La convention pourra être prorogée d'un commun accord, sous réserve de la signature préalable d'un avenant écrit par les deux parties, et ce avant l'échéance du présent engagement.

IV. Confidentialité

Les deux parties s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle qui pourrait lui être communiquée sur l'autre partie dans le cadre de ce partenariat.

V. Résiliation

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties aux obligations mises à sa charge par la convention, s'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente convention est conclue à titre précaire et révocable. La collectivité se réserve le droit d'y mettre fin, à tout moment, pour un motif d'intérêt général, sans que l'occupant puisse réclamer une quelconque indemnité.

La résiliation prendra effet à l'issue d'un préavis de quinze (15) jours notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant d'établir la date de réception.

En cas d'urgence ou de menace pour la sécurité publique, la résiliation pourra intervenir sans préavis.

VI. Droit applicable

Le présent engagement est régi par le droit français. Tout litige fera d'abord l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable par voie de conciliation avant d'être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires
A Bordeaux, le

Laurent SOULIER,
Président de l'association
Cistude Nature

Pierre HURMIC
Maire de Bordeaux